

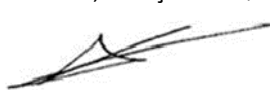
CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01114963 - 21 - 1			
2. Nom et adresse de l'opérateur : RAULT François Soulérial 24220 - MOUZENS Activité principale : Producteur		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16	
4. Catégories de produits/activité : <i>Productions végétales :</i> Kiwis : Kiwis variété Hayward Kiwis : Kiwis variété Hayward		5. Définis comme :	6. Période de validité
		biologique	du : 16/09/2021 au : 31/03/2023
		produit en conversion	16/09/2021 31/03/2023
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle : 16/09/2021	
8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.			
Fait à Marmande Le 02/11/2021 Le Directeur, François LUQUET			
			
Page 1/1			